

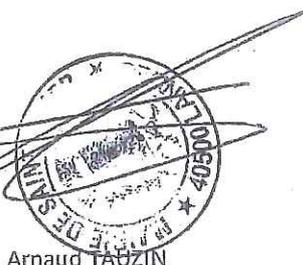


Date de la publication
05 mars 2018

Date d'affichage
24 février 2018

Date de la convocation
24 février 2018

en exercice
27



Arnaud TAUZIN



DÉLIBÉRATION n° 2018-03-14

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-SEVER (LANDES)

SÉANCE DU 02 MARS 2018

L'an 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 02 mars 2018 à la Mairie à 19h00, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Arnaud TAUZIN, Maire ;

PRESENTS : Arnaud TAUZIN, Marion BERGINIAT, Jacques CHOULET, Marie-Claire DUPRAT, Sophie DUPOUY, Jean-Marc FABIER, Arnaud FABRE, Elisabeth BRETHERS, Aurélie LEVEQUE, Alain LASSALLE, Christophe PRIAM, Laurent LANGLADE, Marie-Thérèse BARROUILLHET, Solange POUDEX, Ludovic DUCAMP, Marjorie FAUTHOUX, André LAFARGUE, Olivier MARTINEZ, Jean-Luc CAZENAVE, M Alain HARAMBAT

POUVOIRS :

Mme Marie-Ange BABERT a donné procuration à M Arnaud TAUZIN
M Yohan LABARRERE a donné procuration à M Jacques CHOULET
M Bruno LAMAISON a donné procuration à M Arnaud FABRE
Mme Sylvie SAUVIGNON a donné procuration à Mme Sophie DUPOUY
M Christophe BERGES a donné procuration à M Ludovic DUCAMP
Mme Nadine PINCHAURET a donné procuration à Mme Marjorie FAUTHOUX

ABSENT EXCUSE :

Mme Christiane CHAGNOLEAU

SECRETARE DE SEANCE : Marion BERGINIAT

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers à Saint-Sever et Toulouzette lieux-dits DITS « LACABANE » « MEIGNOS » « PANCHAN » « PRETORIA » « SAOUSILLA » « ANTOINETTE » « BEIGNAT » « BEIGNAT SUD » « CAROLINE » « HOUSQUEYRES » « POUSSE » « LASSAOUBE » et « MICQ »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles R.123-1 et suivants,
VU le Code des relations entre le public et l'administration,
VU l'enquête publique ouverte du 23 janvier au 23 février 2018,

Envoyé en préfecture le 05/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018



CONSIDERANT la demande des Carrières LAFITTE et de son extension et renouvellement et d'extension d'une carrière et galets située sur les communes de Saint-Sever et de Toulouzette lieux-dits « LACABANE » « MEIGNOS » « PANCHAN » « PRETORIA » « SAOUSILLA » « ANTOINETTE » « BEIGNAT » « BEIGNAT SUD » « CAROLINE » « HOUSQUEYRES » « POUSSE » « LASSAOUBE » ET « MICQ »,

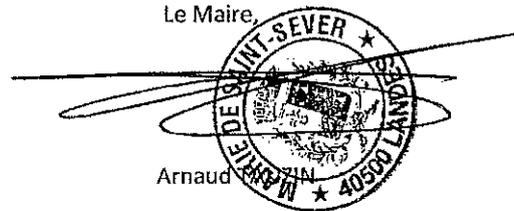
CONSIDERANT que l'extension projetée d'une superficie de 89.60 ha porte la surface totale de la carrière à 184 ha et que la surface totale restant à extraire est de l'ordre de 103 ha (20 ha sur les terrains présents sur l'autorisation actuelle et 83 ha sur l'emprise de l'extension sollicitée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE un avis favorable au projet de demande d'autorisation présentée par Les Carrières LAFITTE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Arnaud

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/02/2018

Reçu en préfecture le 26/02/2018



ID : 040-214003188-20180222-2018_04_22_02-DE

Département des LANDES

MAIRIE DE TOULOUZETTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2018_04_22_02_DE
SÉANCE ORDINAIRE du 22 FEVRIER 2018

Nbre de conseillers en exercice : 9
Date de convocation : 12 février 2018

Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux du mois de février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANNE Guillaume, Maire de TOULOUZETTE.

Étaient présents : M. LALANNE Guillaume, M. LABADIE Jérôme, M. TASTET Alain, M. COMET Jean-Marie, M. DUCASSE Serge, Mme DUCASSE Valérie, M. LAFITTE Hervé, Mme LALANNE Carole, Mme RAYSSIGUIER Martine
Secrétaire de séance : Mme RAYSSIGUIER Martine

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS

Vu le dossier relatif à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers à Saint-Sever et Toulourette, présentée par la société Carrières Lafitte,

Vu que la commune de Toulourette est concernée par le dossier,

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : donne un avis favorable à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guillaume LALANNE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :

- l'acte est devenu exécutoire le :

- l'acte a été affiché le :

Identifiant unique : 040-214003188-2018_04_22_02_DE

A - 4 - 2